



AQDR

Granby

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



INFOLETTRE FÉVRIER 2020

Hausse des loyers en RPA

L'AQDR Granby s'oppose vivement à la révision de la grille de fixation des loyers en faveur des RPA et nous croyons notamment que celles-ci puissent ainsi faire passer des hausses de loyer significatives contre lesquelles les locataires n'auront pas de recours. Le gouvernement du Québec doit limiter les augmentations des loyers dans les RPA pour protéger les aînés d'abus financiers. En ce sens, une pétition a été déposée sur le site de l'Assemblée nationale du Québec. Vous pouvez la signer jusqu'au 31 janvier 2021 en suivant ce lien :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-8723/index.html>

Pour en savoir davantage sur la situation, voici des articles qui pourraient vous intéresser :

<https://www.journaldequebec.com/2021/01/18/accepter-une-hausse-de-loyer-ou-demenager>

<https://www.hrimag.com/Hausse-des-loyers-en-RPA-La-pandemie-un-pretexte-pour-s-enrichir>

<https://www.journaldechambly.com/hausse-des-loyers-en-rpa/>

Le saviez-vous ?

Le renouvellement de bail en résidence privée pour aînés

Comme la majorité des locataires au Québec, les aînés qui demeurent en résidence privée recevront leur avis d'augmentation de loyer et de modification du bail entre le 1er janvier et le 31 mars pour un bail annuel qui se termine le 30 juin.

Le locataire a un mois pour donner sa réponse par écrit.

Le locataire peut choisir l'une des trois options suivantes :

- ✦ accepter l'augmentation de loyer et les autres modifications au bail ;
- ✦ refuser de renouveler son bail et quitter son logement à la fin du bail ;
- ✦ refuser l'augmentation et les autres modifications proposées et renouveler son bail, c'est-à-dire contester l'augmentation et les autres modifications.

Si le locataire conteste, c'est au propriétaire de s'adresser à la Régie du logement dans le mois suivant pour lui demander de statuer sur l'augmentation du loyer et les modifications au bail.

Délai

Le locataire a un mois pour répondre par écrit à l'avis de son propriétaire. S'il ne répond pas, il est réputé avoir accepté l'augmentation de loyer et les autres modifications au bail.

Exceptions

Dans le cas des immeubles construits depuis moins de cinq ans, dont l'affectation a changé depuis moins de cinq ans, ou dans le cas des coopératives d'habitation, le locataire ne peut pas contester l'augmentation de loyer ou les autres modifications au bail. En cas de désaccord, il doit signifier qu'il ne renouvellera pas son bail et qu'il quittera son logement à la fin du bail.

Pour en savoir plus, allez sur le site de **la Régie du logement du Québec** ou téléphonez au : 514 873-2245, Sans frais: 1 800 683-2245, www.rdl.gouv.qc.ca

Maltraitance envers les aînés

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, désire pouvoir imposer des sanctions pénales aux auteurs de maltraitance envers les aînés hébergés dans le réseau public d'ici la prochaine élection provinciale en 2022. Car, même si la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité est actuellement en vigueur, elle ne prévoit que des sanctions administratives pour les contrevenants. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter ses liens :

<https://www.lapresse.ca/actualites/2021-01-26/maltraitance-envers-les-aines/marguerite-blais-deposera-une-nouvelle-loi-cette-annee.php>

<https://www.journaldequebec.com/2020/11/08/la-maltraitance-des-aines-pourrait-etre-penalisee>

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-11-04/aines-maltraites/quebec-veut-imposer-des-sanctions-penales.php>

Conférences virtuelles

Les résidences Chartwell vous offre la possibilité de participer à des webinaires gratuits mettant en vedette des conférenciers bien informés qui discutent de divers sujets intéressants pour les aînés et leurs familles dans le climat d'incertitude actuel.

L'impact de la COVID-19 sur les proches aidants

Conférencière invitée : Rose-Marie Charest, psychologue et auteure

La pandémie a entraîné des défis uniques pour plusieurs personnes qui s'occupent d'un parent ou d'un conjoint aîné. Pour ceux qui envisagent la vie en résidence comme solution, le risque perçu de vivre collectivement peut avoir retardé une décision en raison de sentiments de peur, de culpabilité et d'incertitude.

Rose-Marie Charest nous parle des aspects psychologiques liés aux émotions que vivent actuellement de nombreux proches aidants et l'importance de prendre soin de soi, pour mieux prendre soin des autres.

Inscrivez-vous pour cet événement virtuel qui aura lieu le **jeudi 4 février de 11 h à midi**



Maintenir sa santé physique et mentale dans un monde où tout change

Conférencier invité : Dr Gilles Lapointe

C'est avec son positivisme légendaire et un brin d'humour que le **Dr Lapointe** veut sensibiliser les aînés sur la nécessité de prendre en main sa santé physique et mentale pour une meilleure qualité de vie et d'opter pour les bons choix afin d'y parvenir.

Son objectif: vous faire bénéficier de son expérience et de ses conseils pour trouver ou retrouver un certain équilibre dans ce monde en plein changement. En prime, quelques chansons pour vous faire sourire!

Inscrivez-vous pour cet événement virtuel qui aura lieu le **jeudi 11 février de 11 h à midi** (HNE).



Inscriptions gratuites : <https://chartwell.com/fr/events/conferences-virtuelles>

Vaccination COVID-19

La vaccination est en cours au Québec. Apprenez-en davantage avec ce document d'informations du ministère de la Santé et des Services sociaux qui répondra à toutes vos questions.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-279-05W.pdf>

Une deuxième source intéressante d'information à consulter : Le chef du bureau *science et santé* du magazine *l'Actualité*, répond à toutes vos interrogations sur la sécurité, l'efficacité et les effets secondaires des vaccins contre la COVID-19.

<https://lactualite.com/sante-et-science/des-reponses-a-toutes-vos-questions-sur-les-vaccins-contre-la-covid/>



Impôt 2020

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

Il se peut que vous ayez besoin d'aide pour pouvoir demeurer dans votre logis. Certains des services de maintien à domicile auxquels vous pouvez recourir pourraient vous donner droit à un crédit d'impôt .

Si vous avez 70 ans ou au cours de l'année et que vous résidez au Québec à la fin de l'année, vous avez droit au crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile. Ce crédit est remboursable et peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer (cependant, vous devez produire un rapport d'impôt). Pour consulter le guide produit par Revenu Québec, cliquez ici :

<https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-151%282019-12%29.pdf>

Pour en savoir davantage sur le crédit d'impôt pour soutien aux aînés :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-soutien-aux-aines/montant-du-credit/>

<https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-dimpot-pour-le-soutien-des-aines/>

Frais abolis dans les pharmacies

Depuis le 25 janvier dernier, les clients des pharmacies n'ont plus à payer de frais pour certaines activités cliniques effectuées par les pharmaciens. De plus, ces derniers obtiennent l'autorisation de faire de nouveaux actes.

La prolongation ou l'ajustement d'une ordonnance et les prescriptions pour des affections mineures seront désormais offerts gratuitement à tous les citoyens, que ceux-ci soient assurés par un régime public ou un régime privé.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1765750/quebec-sante-clients-pharmaciens-activites-cliniques>

Recrutement pour un projet de recherche

Une équipe de recherche de l'Université de Sherbrooke mène actuellement une étude dont le but est de comprendre ce qui peut pousser certaines personnes âgées en situation de perte d'autonomie à hésiter avant d'accepter, ou simplement à refuser les services d'aide à domicile qui leur sont proposés. De cette façon, ils souhaitent soutenir les travailleurs sociaux pour qu'ils puissent mieux intervenir pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes dans cette situation.

Si vous ou l'un de vos proches avez déjà été approché pour recevoir des services d'aide à domicile (soins médicaux ou d'hygiène, services d'aide au ménage, aide aux repas, etc.) et que vous les avez refusés ou avez formulé de fortes hésitations avant d'accepter, ces chercheurs, aimeraient pouvoir discuter avec vous, lors d'un entretien au téléphone ou par visioconférence, d'une durée d'environ 60 à 90 minutes. Votre confidentialité sera assurée. Pour participer ou pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Olivier Moreau, M. serv. soc.

Candidat au doctorat en gérontologie

Université de Sherbrooke

819 780-2220, poste 45358

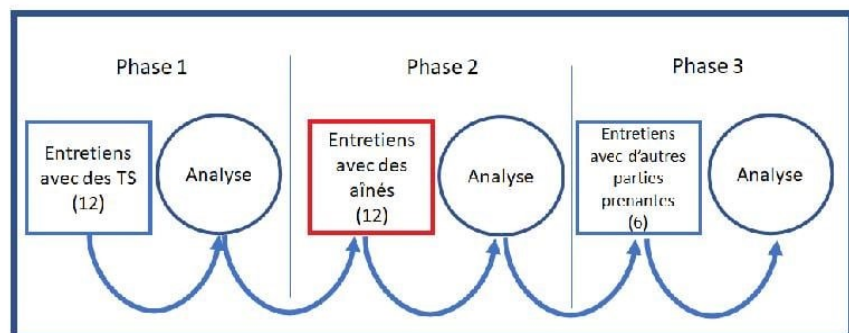
Olivier.moreau@usherbrooke.ca

Plus précisément, ce projet de recherche vise à répondre aux 4 objectifs suivants:



1. Décrire les enjeux (par exemple, d'ordre personnel, professionnel, éthique, etc.) qu'occasionnent le refus de services d'aide à domicile.
2. Décrire le processus par lequel une personne peut en venir à refuser ou à adhérer à des services d'aide à domicile.
3. Comprendre quels éléments de l'expérience de chacun des acteurs peut influencer la décision d'accepter ou de refuser des services d'aide à domicile.
4. Comprendre comment les attitudes des différents acteurs peuvent avoir une influence sur les choix d'une personne.

Il s'agit d'un devis d'enquête qualitative de terrain, dont la méthodologie est la suivante:



Pour participer ou pour de plus amples informations

Olivier Moreau, M. serv. soc.

Candidat au doctorat en gérontologie

Université de Sherbrooke

819 780-2220, poste 45358

Olivier.moreau@usherbrooke.ca



Sous la direction de Yves Couturier, Ph. D., et Nathalie Delli Colli, Ph. D.

Professeurs à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke

L'AQDR Granby en mode télétravail

Malgré les mesures sanitaires, L'AQDR Granby demeure disponible par courriel ou par téléphone. Vous pouvez nous contacter par courriel : aqdrgranby@outlook.com ainsi que par téléphone au 450-372-3038. Nous retournerons vos appels dans les meilleurs délais possibles. Prenez note que nos bureaux ainsi que le centre Saint-Benoît sont fermés jusqu'au 7 février inclusivement. Nous réévaluerons la situation selon les directives gouvernementales. Merci de votre compréhension.

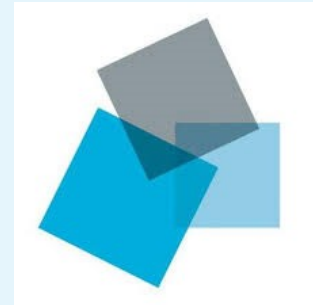
N'oubliez pas qu'il est toujours possible de procéder à votre renouvellement en ligne ou à votre adhésion en vous rendant sur le site de l'AQDR national : <https://membership.aqdr.org/renouvellement/> Ou vous pouvez aussi faire parvenir votre demande par la poste (en incluant votre chèque de 20.00\$ à l'ordre de l'AQDR) à l'adresse suivante :

AQDR nationale

1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5
ou encore

AQDR Granby

170 rue Saint-Antoine Nord, bureau 306
Granby (Québec) J2G 5G8



<https://www.facebook.com/AQDRGranby>



<https://www.youtube.com/channel/UCE3j6rBca9-W9GfQmRbpb2g>



Lien pour le site web de l'AQDR Granby

<http://aqdrgranby.org/>



<https://www.aqdr.org/>